

Errata

Principes de la politique du Conseil fédéral pour les services de renseignement de la Suisse

du 31 janvier 2007 (FF 2007 1405)

Rapport, ch. 2, première phrase

Au lieu de:

Le Service de renseignement stratégique (SRS), au DDPS, assure un service permanent de renseignement depuis l'étranger.

Lire:

Le Service de renseignement stratégique (SRS), au DDPS, assure un service permanent de renseignement étranger.

Rapport, ch. 2, deuxième paragraphe, dernière phrase

Au lieu de:

En temps de paix, le SAP assume également les tâches de la défense militaire.

Lire:

En temps de paix, le SAP assume également les tâches du contre-espionnage militaire.

Rapport, ch. 7, troisième phrase

Au lieu de:

... ils définissent aussi ensemble les activités de recherche de renseignements et leurs contacts avec des services partenaires communs. ...

Lire:

... ils coordonnent aussi ensemble les activités de recherche de renseignements et leurs contacts avec des services partenaires communs. ...

12 juin 2007

Chancellerie fédérale

Errata: Principes de la politique du Conseil fédéral pour les services de renseignement de la Suisse

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.06.2007
Date	
Data	
Seite	4039-4040
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 650

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.